

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint Germain du Salembre, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART,
Gladys CEAUX, Christelle CHAMPEAUX, Patrice DELAHAIGUE, Monique GATOT, Fabrice HASSE, Rafael MAESTRO, Pascal MISCHIERI, René NAUDET, Sandra PAILLOT, Frédéric ROBERT et Hélène ROBINET

ABSENTS EXCUSES: Mme Emmanuelle MARTRENCHARD et Ms Anthony DUMERSAT, Laurent INISAN

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

DELIBERATIONS :

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014- ASSAINISSEMENT

N° 11

Madame Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2014 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

fonctionnement :

Dépenses : 37623,14€

Recettes : 38727.80 €

Soit un excédent de 1104.66 €

Investissement :

Dépenses : 171 995.82 €

Recettes : 206 494.96 €

Soit un excédent de 34 499.14 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice excédentaire de 35 603.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion, similaire en tout point au compte administratif
- **Approuve** le compte administratif

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

AFFECTATION DE RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant **de 1 104.66 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** l'affectation suivante :

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1104.68€

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014- COMMUNE

N° 10

Madame Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2014 du budget communal qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 447 875.80€

Recettes : 557 089.54 €

Soit un excédent de 109 213.74 €

Investissement :

Dépenses : 359 237.66 €

Recettes : 398 200.30 €

Soit un excédent de 38 962.64 €

Reste à réaliser dépenses : 227931.18 €

Reste à réaliser recettes : 104 989.30 €

Soit un déficit de 122 941.88 €

Et un besoin de financement de 83 979.24 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice excédentaire de 25 234.45 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion, similaire en tout point au compte administratif
- **Approuve** le compte administratif

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

**AFFECTATION DE RESULTAT
DE CLOTURE DE
FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant **de 109 213.74 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** l'affectation suivante :

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 83 979.24€

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté 25 234.50 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
2015 N° 12**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de maintenir pour 2015 les taux d'imposition de TH, TF et TFNB 2014 à savoir :

Taxe d'Habitation : 12.64%

Taxe Foncière Bâti : 16.48%

Taxe Foncière Non Bâti : 86.14 % :

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR

**VENTE DU TERRAIN RURAL
« LES CARREFOURS »
N° 9**

Monsieur Pascal MISCHIERI, directement concerné quitte la séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée l'aliénation du chemin rural qui passe sur le terrain de Mr MISCHIERI Pascal.

Après enquête publique, et bornage, la commune vendra à Mr MISCHIERI Pascal ladite parcelle au prix de l'euro symbolique. D'autre part Mr MISCHIERI propose de vendre à la commune une parcelle de la même contenance pour le futur chemin rural. Ces acquisitions seront réalisées sous la forme d'actes administratifs.

ACHAT D'UNE PARCELLE
POUR CHEMIN DE RANDONNEE
N° 13

Considérant l'intérêt pour la commune d'acheter une partie de la parcelle de terrain de Monsieur Pascal MISCHIERI permettant ainsi au chemin de randonnée d'être réellement accessible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'acheter à Monsieur MISCHIERI, une partie de la parcelle de terrain cadastrée AE 606 avant bornage, pour la somme de 2000 €
- **décide** que les frais de bornage seront à la charge de la commune
- **décide** de passer par la forme d'un acte administratif étant entendu que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et d'authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du CGCT
- **désigne** Mme Sandra PAILLOT, adjoint au Maire pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et de vendeur
- **autorise** Monsieur le Maire et Mme PAILLOT à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR
M. Pascal MISCHIERI regagne la séance.

RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
N° 8

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR

Questions diverses :

-défibrillateur :

Le défibrillateur est acheté. Il sera posé par un professionnel à l'extérieur de la Mairie.

Des formations, ouvertes à tous, sont prévues (2 journées de formations pour 10 personnes/ séance). Le personnel et les élus volontaires en bénéficieront prioritairement.

-Inauguration de l'église :

Celle-ci devrait avoir lieu courant septembre. Des devis pour le nettoyage intérieur de l'église seront demandés.

-Aménagement du Pré de la Tour :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le généreux don (entre 15 000 et 20 000 €) d'une personne qui souhaite garder l'anonymat pour l'aménagement du pré de la Tour. Celle-ci souhaite que cet espace soit baptisé « Clémence » et souhaite bien évidemment avoir un œil sur le projet.

-Aménagement de la Place de l'église :

L'étude de l'aménagement sera prise en charge par la CCIVS. Il convient maintenant de solliciter les bureaux d'études pour qu'ils nous fassent des propositions. Le dossier devra être présenté en janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.